

# ACTUALITÉ EN BREF



## ÉVÈNEMENT

### Une bouffée d'oxygène au marché printanier

Le cœur de notre village a été animé en ce dimanche 21 mars 2021.

En partenariat avec l'association "Picorez dans l'Ain" et les forains habituels du dimanche matin, la commune de Balan, entourée des membres de son conseil municipal, a organisé son 1<sup>er</sup> marché de printemps. Une quinzaine de producteurs et artisans se sont réunis pour proposer des produits du terroir afin de valoriser la richesse et la diversité de notre territoire.

Malgré le froid lié à la bise soufflant du Nord, mais sous un soleil printanier les habitants de la Côtière, ainsi que les Balanais ont répondu présents en nombre à cet événement. Ils ont ainsi pu apprécier les saveurs délicates des produits de qualité proposés par les producteurs.

Cet évènement a permis d'oublier un peu la morosité actuelle liée à la pandémie, tout en respectant les gestes barrières (distanciation/masque et gel), et de retrouver un moment de convivialité apprécié de tous. La réussite de cet évènement pour sa première organisation nous incitera sans doute à reproduire l'opération !

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### Deux barrières contre les incivilités

#### 1 POUR PRÉSERVER LES HABITATIONS

Depuis de nombreuses années, un grand nombre d'automobilistes et de camions, et ce malgré une signalisation d'interdiction, empruntaient ce chemin agricole qui longe le lotissement du Parc des Chênes. Ce fait génère des nuisances sonores et des poussières pour les habitations à proximité. Aussi, en concertation avec les agriculteurs, la commune a fait le choix de l'installation d'une barrière sur ce passage.



#### 2 POUR PRÉSERVER LES ZONES NATURELLES

Une barrière en bois a été installée au Vieux Moulin pour préserver le lieu naturel qui a beaucoup souffert ces dernières années des incivilités, décharges sauvages, voitures brûlées et jets de détritus en tout genre. L'accès reste néanmoins autorisé à tous les piétons, cyclistes et promeneurs. Une clé d'accès a été remise aux riverains.



## VOIRIES

### Le carrefour des Bruyères réaménagé et embelli

Dans le cadre du réaménagement de la sécurisation de l'accès du chemin des Bruyères sur la commune de Béligneux, le département a engagé un réaménagement de l'ensemble du carrefour sur la RD 1084 et de ses abords. Ainsi, la commune de Balan a pu bénéficier d'un aménagement de la voie piétonne harmonieux et paysagé.

## PERSONNEL COMMUNAL

### Paméla et Cédric au service de la commune



#### Paméla Nesterovitch à la direction générale

Thierry Beaumel, Directeur Général des Services, a quitté la mairie le 31 décembre 2020. La succession est actuellement assurée par Paméla Nesterovitch.

Aujourd'hui, responsable du secrétariat général de la mairie et de l'accueil, elle a rejoint l'équipe municipale le 1<sup>er</sup> mars 2013. Elle dispose d'un Baccalauréat SES (Sciences Economiques et Sociales), d'un DUT Gestion Logistique et Transport et a obtenu le concours d'adjoint administratif en 2013.

Ses différentes fonctions sont : la gestion des assemblées délibérantes, le secrétariat des élus, la gestion de l'urbanisme, l'information et la communication, les affaires générales. Elle est assistée par Pascale Briant (finances et gestion du personnel) et temporairement par Cindy Clément (accueil, état-civil, élections).

Cette Balanaise d'adoption, est mariée et a trois enfants. Nous lui souhaitons pleine réussite dans sa nouvelle mission.



#### Cédric Maron à la direction des services techniques

Originaire du Rhône (Cailloux sur Fontaines) Cédric Maron a été nommé au poste de responsable des services techniques. Il a intégré ses fonctions le 4 janvier 2021.

Il est marié et père de 5 enfants de 6 à 16 ans. Il a des formations dans le domaine des espaces verts : CAP/BEP/BT/BTS/licence mais également divers certificats dont un certificat d'élagueur. Son parcours professionnel très varié lui a permis d'occuper différents postes tel que Conducteur de Travaux dans le domaine des espaces verts ou des parcs zoologiques, mais également dans le second œuvre du bâtiment.

Ses objectifs professionnels sont les suivants :  
- restructuration et rajeunissement des espaces verts et du fleurissement  
- définition d'un plan d'intervention de l'ensemble des voiries et des bâtiments et en assurer le suivi

Nous lui souhaitons la bienvenue et espérons que vous lui réserverez un bon accueil.

## ENVIRONNEMENT

### 1,2,3 - nous irons au bois...

Ils ont fait feu de tout bois pour respecter leur engagement ! Ils, ce sont les 20 attributaires des coupes de bois situées sur le lieu dit Trize que la municipalité avait proposées à ses habitants afin de préparer l'espace dédié à l'installation de la centrale solaire photovoltaïque.

C'est une réelle satisfaction d'avoir pu honorer les presque 20 demandeurs qui se sont attelés à la tâche pour déboiser la totalité de la parcelle dans les délais escomptés. Cette opération fut un labeur qui rappelle que le bois réchauffe plus d'une fois avant d'être brûlé. Mais elle a aussi permis de créer une certaine convivialité entre les bûcherons experts et ceux qui se sont forgé une première expérience.

S'en suivra maintenant le nettoyage total de la parcelle par des entreprises spécialisées devant permettre au cours du premier semestre 2022 la construction de cette unité de production d'énergie propre. Ainsi cet espace qui était une ancienne décharge sera valorisé dans l'esprit de la transition écologique !



#### ERRATUM : SALON ON'HAIR

Une erreur s'est glissée dans les coordonnées des commerces publiées dans notre Bulletin Municipal 2020. Le salon On'Hair a un nouveau numéro de téléphone : **04 27 82 49 80**.

# CADRE DE VIE

## SÉCURITÉ ROUTIÈRE LES RÈGLES FONDAMENTALES À BALAN



**PRIORITÉ À DROITE  
DANS TOUT LE VILLAGE**

La commune a fait le choix depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 d'instaurer la priorité à droite pour l'ensemble des intersections des voies publiques à l'intérieur des panneaux d'agglomération, officialisée par arrêté de police municipale. Le but étant de responsabiliser les automobilistes dans leur conduite et d'augmenter leur vigilance dans les croisements de rues, tout cela avec courtoisie bien entendu.



**VITESSE LIMITÉE À 30KM/H  
DANS L'AGGLOMÉRATION**

Une autre décision a été prise par arrêté de police municipale depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, celle de limiter la vitesse à 30km/h sur les voies publiques à l'intérieur des panneaux d'agglomération. Le but étant avant tout d'augmenter significativement la sécurité de notre population et de réduire les nuisances sonores émises par les véhicules..



**UN LÈGER MIEUX GRÂCE  
AU RADAR PÉDAGOGIQUE...**

Aidée par notre radar pédagogique mobile, une poignée de conducteurs a su lever le pied à l'entrée de la rue centrale, côté écurie Monnet. Il est depuis positionné rue du stade où là aussi de nombreux excès de vitesse ont été constatés et verbalisés. Les statistiques vont permettre à la commission sécurité d'étudier et de proposer des solutions durables.

### Les excès de vitesse font mal au portefeuille et au permis :

- en agglomération les dépassements de la vitesse autorisée sont passibles d'une amende forfaitaire de 135€ (90€ si minorée) avec un retrait de 1 à 4 points sur le permis de conduire,
- pour un excès de vitesse supérieure à 50 km/h, l'amende passe à 1500 € avec un retrait de 6 points.

## CITOYENNETÉ

### 3 GESTES SIMPLES POUR UN VILLAGE PLUS AGRÉABLE

La propreté de notre village est l'affaire de tous. Au quotidien, chacun de nous peut contribuer à la qualité de notre cadre de vie en faisant preuve de civisme tout simplement. Malheureusement, nous constatons que nos trottoirs et nos chemins sont souvent semés de débris en tout genre (masques, papiers, emballages de nourriture, canettes et également de déjections canines). Des dépôts sauvages de gravats, de déchets verts sont fréquents sur notre commune. Les déchets jetés dans la nature ont un impact très fort sur l'environnement, ils mettent souvent plusieurs années avant de se dégrader. Grâce à l'effort de tous, un village propre, c'est possible !

01

Je ramasse  
les déjections  
de mon chien

Les déjections canines restent toujours un fléau sur notre commune. Pour des raisons sanitaires, les crottes de chien sont interdites sur les trottoirs, les voies publiques, les espaces verts et les jeux publics réservés aux enfants. **Aimer les animaux c'est aussi accepter quelques règles de savoir vivre pour éviter les désagréments des déjections canines sur la voie publique.**

02

Je protège  
la nature  
des masques

Les masques chirurgicaux sont composés de microfibres de polypropylène, une matière plastique dérivée du pétrole qui **met 450 ans à se désagréger**. Un grand nombre de masques jonchent nos trottoirs et nos chemins. Nous en appelons à votre civisme et à votre bienveillance en ce qui concerne ces masques : ils doivent être mis dans un sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnelle.

03

Je jette mes  
déchets au tri,  
dans la poubelle

L'amende forfaitaire pour dépôt, abandon, jet ou déversement de déchets en un lieu public ou privé, passe en contravention de catégorie 4 au lieu de catégorie 3. En pratique, cela veut dire que **le montant de l'amende passe donc de 68€ à 135 €**. Parmi les déchets visés figurent aussi bien les mégots que tout autre encombrant jeté sur la voie publique (gravats, cartons, bouteilles en plastique, canettes...).



### À PARTIR DU 5 AVRIL INSCRIPTIONS SCOLAIRES DÉMATÉRIALISÉES

**Au vu de la situation sanitaire actuelle, les inscriptions pour la rentrée scolaire 2021-2022 se feront de façon dématérialisée et à compter du 5 avril.**

Les documents utiles à l'inscription des enfants nés en 2018 ou nouvellement arrivés sur notre commune :

- la copie du livret de famille (pages parents et enfant à inscrire),
  - le justificatif de domicile pour les deux parents,
  - les coordonnées téléphoniques des deux parents,
- sont à envoyer à l'adresse mail suivante : **infos@ville-balan.fr** (indiquez dans l'objet de votre mail : Inscription scolaire 2021-2022).

Si vous avez plusieurs enfants à inscrire, envoyez autant de mails que d'inscriptions demandées. La validation définitive de l'inscription sera effectuée par la Directrice de l'établissement concerné par l'inscription. Toutes les informations utiles vous seront communiquées lors de l'enregistrement de la pré-inscription auprès des services de la mairie.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le secrétariat de la mairie au **04 78 06 19 24**.



Directeur de la publication :  
**Patrick MÉANT**

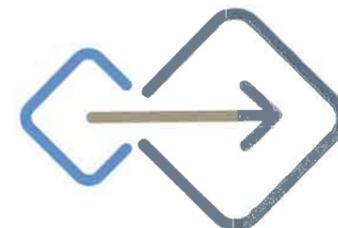
Responsable de la rédaction :  
**Véronique DOCK**  
et la commission communication  
Paméla NESTEROVITCH, Valérie VILLARD,  
Corinne VILLARDIER, Marie-Claire LIORET,  
François FERRETTI, Noémie BIMOSZ,  
Jean-Pierre BURGHARDT

Conception & réalisation :  
**Studio Pertinence (01)**  
Imprimé sur papier certifié PEFC  
par un imprimeur labellisé Imprim'Vert.

N1  
avril 2021



Balan info  
www.ville-balan.fr



ZOOM

SUR L'EXTINCTION  
DE L'ÉCLAIRAGE  
PUBLIC



### DATES À RETENIR

#### SAMEDI 10 AVRIL

Visite de la Maison Familiale Rurale de Balan, d'hier et d'aujourd'hui  
Réservations : tourisme@3cm.fr ou 09 75 28 27 72

#### SAMEDI 12 JUIN

Balade à la découverte des Lômes  
Rdv à 9h45 sur la place de la mairie de Balan

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Balan rallume ses étoiles !

C'est une des promesses faites dans notre profession de foi durant la campagne municipale de 2020. Aujourd'hui nous sommes heureux de mettre en lumière cette opération d'extinction nocturne, qui devrait voir le jour en mai 2021 !

En effet, notre démarche s'inscrit dans une action environnementale et dans une volonté de réduire la dépense publique. Il n'est plus à démontrer que l'éclairage nocturne joue un rôle très important sur la santé des habitants en perturbant leur horloge biologique et leur sommeil. Il en est de même sur les écosystèmes en bouleversant la notion jour/nuit.

**L'extinction de notre éclairage se fera entre 23h et 5h du matin.**

Bien entendu la question sur la sécurité a été étudiée. Dans les nombreuses villes ayant mis en place l'extinction nocturne, il n'a pas été constaté une augmentation du nombre d'actes de délinquance. C'est également ce que constatent les forces de l'ordre sur notre territoire. Et puis, comme chacun de nous peut le faire à la maison lorsque nous quittons une pièce en éteignant la lumière, pourquoi ne pas le faire lorsque nous quittons les rues de Balan ?

Finalement, nous pensons que nous serons tous d'accord pour dire que "ce n'est pas Versailles ici" et qu'il est temps de rattraper notre sommeil, de constater que tous les chats sont bien gris et d'admirer à nouveau notre ciel étoilé !



### EXTINCTION D'ÉCLAIRAGE - CHIFFRES CLÉS

